



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants
du second degré public**

Créteil, le 29 avril 2021

Rectorat de l'académie de Créteil

Service : DPE4

Affaire suivie par :

Sylviane LAVERY

Tél : 01 57 02 62 06

Mél : actesco.dpe@ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

à

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Madame la présidente de l'université 8, Paris Saint- Denis
Monsieur le président de l'université 12, Paris-Est Créteil
Monsieur le président de l'université 13, Paris Nord
Madame la présidente de l'université Gustave Eiffel
Monsieur le président de l'ENS Paris-Saclay
Monsieur le directeur de l'ENS Louis Lumière
Monsieur le directeur de l'institut Supméca de Paris

Circulaire n° 2021-043

Objet : Affectation en service partagé de professeurs du second degré dans l'enseignement supérieur

Les enseignants du second degré de l'académie de Créteil peuvent avoir vocation, selon leurs compétences et en fonction des besoins, à exercer dans les établissements d'enseignement supérieur, en service partagé.

Cependant, cette possibilité doit demeurer exceptionnelle au regard des besoins d'enseignement au sein des collèges et des lycées de l'académie.

Par ailleurs, l'exercice de professeurs du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur nécessite une collaboration étroite entre les services gestionnaires concernés.

Dans le cadre de cette collaboration et afin de préparer dans les meilleures conditions la rentrée scolaire 2021, je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer, au plus tard le vendredi 28 mai 2021, le nom et la discipline des personnels enseignants dont vous sollicitez l'emploi dans votre établissement pour l'année universitaire 2021-2022.

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Services Humains

Carole LAUGIER